

merce du whisky et les revenus qu'il procure à l'état.

D'autres personnes prirent également la parole parmi lesquelles, Sir John Dewar, M.P., M. Henniker Heaton, M.P., Sir W. Bull, M.P., et M. Charles Palmer, du journal "Globe."

Le nouvel édifice

Le nouvel édifice connu sous le nom de Dewar House est situé au coin de la rue Orange et de Hay Market.

Les bureaux principaux et les salles de réception sont au rez-de-chaussée. Entrant par la porte principale, au coin des deux rues, on se trouve dans le hall principal de réception. On a pris un soin considérable pour faire de ce hall, sous tous les rapports, une salle riche, agréable et en même temps tranquille et confortable. Les murs sont revêtus d'un marbre veiné d'un vert d'une couleur pâle, que l'on a fait venir spécialement d'Amérique. Ces murs sont divisés en panneaux par des bandes de marbre d'un vert pâle et d'un vert foncé jusqu'à environ 2 pieds 6 pouces du sommet; là les plaques de marbre sont rencontrées par une large frise en albâtre qui court tout autour du hall et sur laquelle est appliquée une décoration continue en bronze consistant en guirlandes et festons formés principalement de gerbes et d'épis d'orge avec les chardons roses et le shamrock habilement sculptés. Cette décoration appropriée conduit au plafond qui est richement modelé et où le plâtre forme des panneaux. Autour de cette salle de réception sont rangés les bureaux des chefs des divers départements, séparés les uns des autres et du hall principal par des boiseries basses richement travaillées. Le bureau du directeur-gérant est tout à fait distinct, mais on y entre directement du hall et aussi par une porte privée en passant par l'entrée latérale. Cette pièce est décorée d'une manière plus sobre, dans le genre géorgien, avec un fût vertical à panneaux et des chambranles de portes sculptés tandis qu'il y a un renforcement spécial muni d'un cadre sculpté et orné pour recevoir un tableau. Le plancher du hall principal est recouvert d'un tapis en caoutchouc comme on en voit communément dans les plus beaux bureaux d'Amérique et la boiserie entière des portes, des séparations de bureaux et des cloisons est en noyer français avec panneaux en noyer circassien d'un riche dessin. Les tons des boiseries et du marbre des murs se fondent ainsi parfaitement ensemble. Les bureaux principaux de la comptabilité sont situés en arrière du hall, loin du bruit de la rue et des visiteurs. C'est une galerie haute et spacieuse, éclairée par en haut par trois dômes en verre et tout l'ameublement est en chêne à lambris.

On peut accéder séparément aux étages supérieurs de l'édifice par une riche entrée donnant sur Haymarket protégée par deux belles barrières en bronze. Après avoir passé dans un corridor fermé on atteint l'escalier principal dans la cage duquel se trouve l'ascenseur électrique entouré d'une grille en bronze et en fer forgé. Les marches de l'escalier sont en marbre blanc et les murs sont revêtus de marbre de couleur formant panneaux.

L'édifice est entièrement éclairé à l'électricité et les divers départements communiquent les uns avec les autres par le téléphone. Un aménagement spécial a été fait pour le chauffage et l'aération, et l'édifice répond aux exigences du

County Council de Londres en ce qui concerne les moyens de sauvetage en cas d'incendie.

LA SEMAINE A QUEBEC

Québec, 2 juin 1908.

Les laitiers de Québec ont eu récemment une réunion où il a été décidé de fixer le prix du lait à 20c. le pot. Le prix ordinaire était de 16c. le pot pour la saison d'été. Il ne manque pas de consommateurs qui trouvent cette augmentation injustifiable. On prétend, d'autre part, que les laitiers ont cru nécessaire de hausser les prix à l'occasion des fêtes prochaines du troisième centenaire.

• • •

Il est tout probable que sous peu un service d'automobiles sera établi de la gare de Lévis à la barrière de St-Henri. Cette question est le sujet de discussions parmi les négociants de la ville soeur. Ce service d'automobiles sans nul doute faciliterait de beaucoup le transport des marchandises et, de plus, serait économique.

• • •

La grande manufacture de pulpe de MM. Clark aux Sept-Îles, sur la côte Nord, à 300 milles de Québec, a commencé ses opérations. Elle a fabriqué, depuis l'ouverture du printemps, vingt mille tonnes de pulpe.

• • •

On ne signale que peu d'animation dans l'industrie de la chaussure. Dans nombre de fabriques, on termine les échantillons d'automne, quelques unes ont même déjà fini ce travail. On peut par là juger de la situation présente. De fait, on remarque une diminution dans la production des fabriques de chaussures de notre cité de pas moins de 50 p. c. L'année a été mau-

vaise et c'est tout juste si l'on a du travail à donner aux nombreux ouvriers qu'emploie cette industrie à ce moment de l'année. Les commandes d'automne seront-elles satisfaisantes? C'est à espérer, mais dans les cercles bien informés on croit généralement que la reprise des affaires n'aura pas lieu avant le mois de novembre, c'est-à-dire lorsque les résultats des récoltes seront assurés. D'autre part, il règne plus d'animation dans les fabriques de gants. Cette industrie de notre cité a sûrement eu à souffrir de la rareté de l'argent, mais la production d'après les gens du métier, n'a pas diminué de plus de 15 p. c.

• • •

Pour ce qui a trait aux affaires, le commerce de gros, en général, est bon. Les commandes ne sont peut être pas pour de très fortes quantités, mais elles sont en nombre aussi considérable. Chez les marchands-détailliers, le commerce n'est que satisfaisant. Un négociant nous faisait remarquer récemment que les élections nuisaient considérablement et, peut être plus qu'on ne pense, aux affaires. En ce qui concerne les recouvrements, il est permis de dire qu'ils ont été bons durant les huit jours écoulés.

• • •

Provisions.—Il règne encore de l'activité dans le commerce des provisions et les négociants en gros s'en montrent très satisfaits. Tout de même, il est à noter que le commerce est quelque peu moins actif qu'il ne l'était au début de la saison. Cependant, chaque jour on enregistre de bonnes commandes. Dans le cours des derniers huit jours on remarque que le lard short a subi une hausse de un piastre par baril. D'un autre côté

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.